



Mail : contact@ccdraga.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 8 Février 2024**

<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le premier février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.</p>
<p>Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance</p>	<p><u>Titulaires présents :</u> ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain</p> <p><u>Absents ayant donné procuration :</u> BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - GUERIN Patrick (procuration à F. GONNET TABARDEL) – MARCE Emilie (procuration à T. GUINAULT) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) -</p> <p><u>Absents :</u> néant</p>
<p><u>Délibération</u> N° 2024-007</p>	<p><u>Votes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<p><u>Objet : vie Sociale – Attribution d'une subvention au secours populaire français (SPF) – Fédération de L'Ardèche</u></p>	

Vu

- Les statuts de la Communauté de communes rendant la communauté de communes compétente pour « actions sociales d'intérêt communautaire »

Considérant

- Que le projet ci-après présenté, a un rayonnement communautaire avéré,
- Que le bureau communautaire en date du 18 janvier 2024 a émis un avis favorable

Madame Brigitte Dumarché, Vice-Présidente à la Vie Sociale et aux services de proximité, indique que la Communauté de communes DRAGA a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'Association « Le Secours Populaire Français – Fédération de l'Ardèche » (SPF).

Cette subvention au SPF permettra un soutien à l'investissement pour l'installation du Secours populaire et les travaux de mise en conformité d'un espace de solidarité situé 5 avenue Colette Bonzo au Teil.

En effet, le SPF est confronté à une situation exceptionnelle dans la mesure où il développait ses activités de solidarité dans un local situé au 75 avenue Victor Hugo, au Teil, local rendu inexploitable suite au séisme du 11 novembre 2019.

Dans le cadre de ses missions sociales, le Secours populaire inscrit ce projet dans une démarche de développement durable et solidaire.

Cette subvention est sollicitée en raison de la vocation communautaire de cet espace de solidarité, car cette base logistique sera utilisée par les comités locaux du Secours populaire activement implantés sur le territoire de la communauté de communes DRAGA, à savoir les comités de Bourg Saint Andéol et de Viviers, en améliorant la proximité.

Le coût total du projet s'élève à 1 120 000 € TTC et bénéficie des subventions réparties dans le tableau suivant :

Région AURA	300 000 € (attente d'une attribution complémentaire de 120 000 €)
ETAT (France Relance)	100 000 €
CAF Ardèche	30 000 €
Communauté de communes ARC	30 000 €
Mairie du Teil	40 000 €
Fondation Crédit Mutuel Créavenir	5 000 €

La communauté de communes après avis du Bureau communautaire du 18 Janvier 2024, propose d'attribuer une subvention de **10 000 €** pour soutenir ce projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000,00 € à l'Association « Le Secours Populaire ».
- **Précise que** les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2024
- **Autorise** la Présidente à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

